



FRIGO TROC

FrigoTroc lutte contre le gaspillage alimentaire en favorisant l'échange et le partage de nourriture entre citoyens, par le biais de frigos ou de garde-manger.

1

Je souhaite déposer des aliments qu'il me reste et d'en faire profiter d'autres personnes (consulter la liste des aliments autorisés au dépôt)

2

Je conditionne mes aliments, si nécessaire et je les dépose dans le garde-manger FrigoTroc prévu à cet effet près de chez moi.

3

J'indique sur une étiquette prévue à cet effet la nature du produit, la date de dépôt et mon nom et prénom. Je colle l'étiquette sur le produit. S'il s'agit de fruits et légumes non conditionnés, il n'est pas nécessaire d'étiqueter.

4

Je place mes aliments dans le garde-manger (étagère ou frigo) en m'assurant qu'ils sont visibles et accessibles.

5

Je peux me servir dans le garde-manger FrigoTroc si les aliments disponibles m'intéressent.

6

Je veille à ce que l'espace du garde-manger soit propre et en bonne condition d'utilisation. En cas de problème remarquée, contactez le référent FrigoTroc ou l'association BUG.

Les aliments que je peux déposer



• les fruits et légumes



• le pain et les viennoiseries



• les féculents (riz, pâtes, semoules, quinoa...)



• les conserves et produits encore conditionnés (biscuits, sauces, confiseries...) pour lesquels la DLC n'est pas dépassée.

• les jus et sodas

• les aliments qui comportent une DDM (Date de Durabilité Minimale) avec la mention « à consommer de préférence avant le ... »*.

Les aliments que je ne peux pas déposer



• Les viandes et poissons, les produits déjà entamés, ainsi que les produits laitiers (lait, crèmerie, fromages...).



• Les aliments conditionnés déjà ouverts

• Les produits et aliments dont la Date Limite de Consommation (DLC) est dépassée*

*La DDM informe le consommateur sur la période de temps pendant laquelle un aliment conserve toutes ses propriétés spécifiques (teneur en nutriments, vitamines, salubrité, ...) tout en restant consommable après la date indiquée.